



**PRÉFET
DE LA MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires**

Metz, le 17 mars 2026

Service Aménagement Biodiversité Eau / Police de l'eau
Délégation Territoriale de Sarreguemines

Affaire suivie par : Romain DECCO
Tél : 03 87 28 30 84
E-mail : romain.decco@moselle.gouv.fr

La responsable de l'unité police de l'eau
à
Communauté de Communes Rives de Moselle
1, Place de la Gare
57280 Maizières-lès-Metz

OBJET : Porter à connaissance – Travaux de maintenance et de modernisation sur la STEU de
AY-SUR-MOSELLE
Avis de recevabilité

Réf. : 57-2026-00083

Monsieur le Président,

Par courriel en date du 11 mars 2026, vous m'avez transmis un dossier de « porter à connaissance » concernant une demande d'arrêt de la station d'épuration de type boues activées de AY-SUR-MOSELLE pour pouvoir procéder à des travaux de maintenance et de modernisation.

Les travaux de maintenance à réaliser comprennent :

- la vidange du bassin d'aération et le remplacement des pompes de recirculation des liqueurs,
- le renouvellement du pont racleur-suceur,
- le remplacement des armoires électriques de l'ensemble de la station.

La durée estimée pour réaliser ces opérations devrait être inférieure à 16 jours. L'opération devrait avoir lieu du 7 au 22 avril 2026.

J'ai bien pris note des mesures mises en place pour limiter l'impact de la pollution sur le milieu naturel par la mise en œuvre sur la station de la filière de prétraitements comportant :

- un dégrillage grossier (équipement en place) ;
- une décantation dans le bassin d'orage ;
- l'injection de chlorure ferrique pour piéger le maximum de colloïdes ;
- lors du premier week-end d'arrêt, l'alimentation de la station sera remise en service afin d'éviter les déversements sur les 48 heures.

Compte tenu des travaux projetés et de leur durée, il ne devrait pas être possible d'éviter le rejet d'effluents non traités vers le milieu naturel. Cependant, compte tenu de l'importance de la dilution du milieu naturel sur la période envisagée, l'impact des rejets des eaux usées prétraitées sur la Moselle est jugé négligeable et aucun paramètre ne devrait évoluer de manière significative.

Dans cette optique, il sera réalisé un prélèvement moyen journalier lors du début des travaux sur les effluents rejetés au niveau du trop-plein du bassin d'orage.

À l'issue de ces travaux, un compte rendu détaillé des opérations réalisées devra être établi et communiqué au service de la Police de l'Eau.

Sous ces conditions, je n'ai pas d'objection à formuler quant à l'exécution desdits travaux et à l'arrêt exceptionnel de la STEU.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour la responsable de l'unité police de l'eau,
L'adjointe à l'unité,



Astride ERMAN